

Violence ouvrière, violence patronale : que disait vraiment Jaurès ?

Jean-Paul Scot, historien

Mardi, 13 Octobre, 2015 L'Humanité

L'historien Jean-Paul Scot revient sur le discours prononcé par Jean Jaurès lors de la séance du 19 juin 1906 à la Chambre des députés. Lequel fait le tour des réseaux sociaux après l'explosion de colère des salariés d'Air France.

Dans le conflit social qui agite Air France, des journalistes de *l'Obs* et de *Radio France* ont accusé des militants politiques et syndicaux de « mettre Jaurès à toutes les sauces » pour comprendre les violences ad hominem que Manuel Valls a qualifiées sans émouvoir lesdits journalistes d'« œuvres de voyous ».

Lors de la séance du 19 juin 1906 à la Chambre des députés, Jaurès résumait ainsi sa démonstration en répliquant à Georges Clemenceau, ministre de l'Intérieur : « Tandis que l'acte de violence de l'ouvrier apparaît toujours et est toujours défini, toujours aisément frappé, la responsabilité profonde et meurtrière des grands patrons, des grands capitalistes, elle se dérobe, elle s'évanouit dans une sorte d'obscurité (...). »

En 1906, l'état de siège décrété par Clemenceau en réponse à la grève des mineurs

« Le patronat, venait-il de dire, n'a pas besoin, lui, pour exercer une action violente, de gestes désordonnés et de paroles tumultueuses ! Quelques hommes se rassemblent, à huis clos, dans la sécurité, dans l'intimité d'un conseil d'administration, et à quelques-uns, sans violence, sans gestes désordonnés, sans éclats de voix, comme des diplomates causant autour du tapis vert, ils décident que le salaire raisonnable sera refusé aux ouvriers ; ils décident que les ouvriers qui continuent la lutte seront exclus, seront chassés, seront désignés par des marques imperceptibles, mais connues des autres patrons, à l'universelle vindicte patronale. (..). »

En 1906, le climat social était particulièrement tendu au lendemain de la catastrophe minière de Courrières, la plus meurtrière d'Europe, ayant entraîné plus de 1 100 morts le 10 mars. Face à la grève générale des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, reconduisant leur mouvement par référendum en dépit de la division syndicale, Clemenceau avait promis de respecter le droit de grève s'ils s'abstenaient de violences. Mais des incidents entre mineurs survenus le 21 avril lui permirent de décréter l'état de siège, d'arrêter et de traduire en justice les leaders CGT qui dénonçaient les manquements de la compagnie aux règles de sécurité.

Plus largement, la CGT avait lancé une vaste campagne nationale pour réduire la journée de travail à huit heures. Le mouvement devant culminer le 1er mai 1906, la grande presse agita aussitôt le spectre du Grand Soir. Plus de 200 000 grévistes furent recensés à Paris et plus encore en province en dépit des interdictions et de l'arrestation des dirigeants anarcho-syndicalistes. Des heurts très violents opposèrent à Paris chasseurs à cheval et manifestants (650 arrestations). Mais les grèves et les heurts continuèrent en province alors que se préparaient les élections législatives qui virent une percée socialiste.

« Le maintien de l'ordre, c'est seulement (...) la répression de tous les excès de la force ouvrière »

Jaurès n'a jamais approuvé les méthodes d'action directe des minorités agissantes et a toujours cherché à renforcer et à unifier le mouvement ouvrier tout en respectant son autonomie. Le 19 juin à la Chambre, il réplique encore à Clemenceau, posant au gardien suprême de l'ordre social : « Ce que les classes dirigeantes entendent par le maintien de l'ordre, c'est seulement (...) la répression de tous les excès de la force ouvrière ; c'est aussi, sous prétexte d'en réprimer les écarts, de réprimer la force ouvrière elle-même et de laisser le champ libre à la seule violence patronale. »

Jusqu'à sa mort, n'en déplaise à certains, Jaurès a affirmé la réalité de la lutte des classes et de l'exploitation capitaliste. Face aux réformistes qui rêvaient de paix sociale, il répondait que la grève était certes une « méthode barbare » mais qu'elle « s'imposera tant que le capital et le travail seront séparés, tant que les grands moyens de production ne seront pas la propriété commune des travailleurs eux-mêmes et de la nation ». Dès 1901, il avait formulé la stratégie de l'« évolution révolutionnaire » visant à introduire dans la société capitaliste des « formes nouvelles de propriété nationales et sociales, communistes et prolétariennes, qui fassent peu à peu éclater les cadres du capitalisme ». En 1908, il fera adopter par le Parti socialiste un programme visant à « résorber et supprimer tout le capitalisme ».

« Ne tournons pas contre eux, mais contre les maîtres, notre indignation »

La démocratie politique ne lui suffit donc pas, même si la souveraineté du peuple exige le suffrage à la proportionnelle à tous les niveaux. La « souveraineté du travail », le pouvoir des travailleurs, doit être reconnue par la participation de leurs représentants dans les conseils d'administration des entreprises, privées comme publiques, avec des pouvoirs identiques à ceux des administrateurs et des actionnaires. Tel serait le gage du nouvel ordre social.

En 1912, Jaurès espérait encore contenir les grévistes par la force de l'organisation ouvrière unifiée. Mais, conseillait-il, « lorsque, malgré tout, la violence éclate, ne tournons pas contre eux, mais contre les maîtres, notre indignation ». On comprend que Manuel Valls ait reconnu dès 2006 « applaudir plus facilement le Tigre que le fondateur de *l'Humanité* ».